Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0229

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , Mme JOUAN Sandrine , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE PESSOT Gaëtan , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. PENVEN Eddy , Mme DUVAL-BLAIZE Cécile (suppléante de M. PERREAU Frédéric), M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme CADIOU Gaby à M. LE MOULLEC Frédéric, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. LÉON Frédéric, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. CORDESSE Alain, Mme HARDY Anne à M. CAMBIER Bernard, M. LEON Erven à M. MARECHAL Guy, M. LIRZIN Yvon à M. EGAULT Gervais, Mme MACÉ Annie à M. CARRIOU Henri-Cédric, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. CANÉVET Fabien, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision APCP_Budget Eau Potable

La DM-1 2026 du budget EAU POTABLE de Lannion-Trégor Communauté propose la mise à jour de l'autorisation de programme en cours.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

VU Au budget « Eau Potable »
- Pour le programme « Construction d'une nouvelle et unique usine de traitement d'Eau Potable»
la délibération n°CC_2022_0009 du Conseil Communautaire en date du 1er février 2022 pour création de l'autorisation de programme

VU L'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Il est proposé de modifier la ventilation des CP (Crédits de Paiement) de l'AP suivante :
- Usine Unique d'Eau Potable

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

ACCEPTER Les modifications de crédits de paiement de cette autorisation de programme, comme indiqué dans l'annexe jointe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits à la DM-1 2026 au budget Eau Potable.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AP/CP »

AP/CP – DECISION MODIFICATIVE 2026

BUDGET EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Les APCP du budget « Eau potable » 4
2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant total reste inchangé, mais dont les CP sont modifiés à la DM 2024 4
2.1.1 Construction d'une usine d'eau potable unique à Rospez 4

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

1 Introduction

Au **budget « Eau potable »**, depuis le vote du budget supplémentaire 2026, il y a une autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) en cours au 03 novembre 2026.

Ce programme, se décline en une unique opération.

L'étape budgétaire « décision modificative » (DM-1) dite « technique » est la dernière opportunité dans l'exercice en cours pour procéder au calibrage nécessaire :

- du CP correspondant à l'exercice en cours afin d'assurer le règlement de toutes les factures devant parvenir à LTC avant la date de fin du mandatement des dépenses d'investissement
- du CP suivant l'exercice en cours afin d'assurer le règlement des factures devant parvenir à LTC dès la reprise du mandatement des dépenses d'investissement courant janvier

A la présente DM 2026, au budget Eau Potable de LTC, **le CP 2026 est globalement réduit de -1 M€**. Les CP 2026 à 2030 sont re-ventilés comme précisé dans le tableau suivant, sans impact sur le montant global de l'AP :

BUDGET	AUTORISATIONS DE PROG. REGROUPEES		Réalisé jusque 2025	CP 2026	Programmé 2027 et au delà	Total de l'AP
14-EAU POTABLE	CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	Situation avant DM-1 2026	891 168,58 €	1 337 500,00 €	27 926 330,42 €	30 155 000,00 €
		Situation après DM-1 2026	891 168,58 €	337 500,00 €	28 926 330,42 €	30 155 000,00 €
		Différentiel à l'étap. DM-1 2026		-1 000 000,00 €	+1 000 000,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

2 Les APCP du budget « Eau potable »

2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant total reste inchangé, mais dont les CP sont modifiés à la DM 2024

2.1.1 Construction d'une usine d'eau potable unique à Rospez

Les CP 2026 et 2027 sont réduits respectivement de 1,74 M€ et de 6,9 M€, et ces crédits sont reventilés sur les CP 2028 à 2030 comme décrit dans le tableau ci-après :

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DE L'ETAPE BUDG. DM-1 2026					
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2025	CP 2026 budgété au BS 2026	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BP 2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	140 360,00 €	47 500,00 €	213 700,00 €	401 560,00 €
	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	8 792,35 €	0,00 €	0,00 €	8 792,35 €
	21-IMMOB. CORPORELLES	38 008,50 €	0,00 €	21 991,50 €	60 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	704 008,73 €	1 290 000,00 €	27 690 638,92 €	29 684 647,65 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		**891 169,58 €**	**1 337 500,00 €**	**27 926 330,42 €**	**30 155 000,00 €**

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DE L'ETAPE BUDG. DM-1 2026					
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2025	Budgété 2026 à la DM-1 2026	Programmé 2027 et au delà à la DM-1 2026	Total de l'AP à la DM 2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	140 360,00 €	47 500,00 €	213 700,00 €	401 560,00 €
	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	8 792,35 €	0,00 €	0,00 €	8 792,35 €
	21-IMMOB. CORPORELLES	38 008,50 €	0,00 €	21 991,50 €	60 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	704 008,73 €	290 000,00 €	28 690 638,92 €	29 684 647,65 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		**891 169,58 €**	**337 500,00 €**	**28 926 330,42 €**	**30 155 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0229-DE

DIFFERENTIEL A L'ETAPE BUDG. DM-1 2026					
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2025	CP 2026 entre budgété au BS 2026 et modifié à la DM-1 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BS 2026 et la DM-1 2026	Total de l'AP entre le BS 2026 et la DM-1 2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	140 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	8 792,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	21-IMMOB. CORPORELLES	38 008,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	704 008,73 €	-1 000 000,00 €	+1 000 000,00 €	0,00 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		**891 169,58 €**	**-1 000 000,00 €**	**+1 000 000,00 €**	**0,00 €**